

N° 123

Le Petit Mozéen

BULLETIN MUNICIPAL | MARS 2026



CARNAVAL

samedi 28 mars 2026

10H30

DÉPART PARKING DE
LA RÉSIDENCE AUTONOMIE "LES JONCHÈRES"

www.mozesurlouet.fr

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66

Mozé
sur
louet

Compte rendu

Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 3 février 2026

Etaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, Mme CHABROUILAUD, M. CESBRON Adjoint(e)s, Mmes FREMY, PAULT, SECHET, MM. CUVELIER, PELLOIN, QUILEZ • Absents excusés : M. MEUNIER qui donne pouvoir à Mme FREMY, M. ROUSSEL qui donne pouvoir à Mme SECHET et Mme MOUKADEME qui donne pouvoir à Mme CHABROUILAUD.

INTERCOMMUNALITE – CCLLA – SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES 2025-2032 ET CHARTE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Elaboré à partir d'octobre 2024, le Schéma Directeur des Énergies (SDE) de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance définit une feuille de route pour accélérer la transition énergétique du territoire d'ici 2050, qui vise deux objectifs majeurs :

- réduire les consommations énergétiques du territoire
- produire de l'énergie décarbonée grâce au développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).

L'élaboration du SDE a mobilisé les élus communautaires et communaux, impliqué les partenaires au travers d'ateliers aux différentes phases de travail (diagnostic - stratégie - plan d'actions) et les habitants lors du Forum des Transitions en octobre 2024. La mise en œuvre débutera en 2026, avec des évaluations triennales pour ajuster les actions.

A l'issue du diagnostic, plusieurs enjeux ont été mis en avant : identifier et spatialiser les gisements d'économie d'énergie et de production d'EnR, toute filière, et leurs potentiels nets ; définir les priorités de développement des énergies sur le territoire ; définir un plan d'investissement à mettre en œuvre au pour le patrimoine public, mobiliser les acteurs, acculturer et fédérer autour des enjeux de transition énergétique. Les objectifs chiffrés sont ambitieux : couvrir 29 % des besoins énergétiques par des EnR&R d'ici 2030 et 69 % d'ici 2050, tout en réduisant les consommations de 30 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050.

Pour y parvenir, le plan d'actions 2025-2032 s'articule autour de quatre axes :

1. Organiser la gouvernance,
2. Communiquer et accompagner les acteurs,
3. Agir concrètement pour la sobriété et les EnR&R,
4. S'outiller pour suivre et évaluer les projets.

Parmi les actions phares figurent la rénovation du patrimoine bâti, le déploiement de projets solaires, l'accompagnement du développement de parcs éoliens, et la structuration d'une filière bois-énergie locale.

Le SDE s'accompagne d'une charte des énergies renouvelables :

- Elle permet à la communauté de communes et aux communes de donner le cadre du développement des EnR en Loire Layon Aubance, en garantissant que les projets soient cohérents avec leurs politiques locales, compris par les habitants, et que leurs retombées économiques profitent au territoire.
- Elle renforce leur rôle de pilote et de garant de la transition énergétique en exigeant notamment des porteurs de projet qu'ils consultent les collectivités avant toute signature de bail, qu'ils viennent présenter leur projet aux élus et partenaires locaux si besoin à différents stades d'avancement, concertent et communiquent activement avec les riverains et habitants (réunions, bulletins, réseaux sociaux) et ouvrent le capital aux acteurs locaux.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Schéma directeur énergie ainsi que la charte des énergies renouvelables.

DCM 2026-09 – Schéma directeur des énergies 2025-2032 et charte des énergies renouvelables

Au regard des éléments exposés, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité et approuve le schéma directeur des énergies ainsi que la charte des énergies renouvelables.

INTERCOMMUNALITE - CCLLA – ORIENTATIONS DU SCHEMA DE MUTUALISATION

La communauté de communes Loire Layon Aubance a défini dans le cadre de son schéma de mutualisa-

tion un circuit pour l'actualisation, la définition des orientations annuelles ou lors du renouvellement de mandature (orientations 2026-2032).

Les propositions validées par le bureau ont été intégrées à une fiche orientation 2026-2032 et au schéma de mutualisation, et présentées au conseil communautaire du 22 janvier 2026.

Ses orientations seront ensuite soumises pour modification et adoption définitive à la future mandature dans le cadre de la validation réglementaire du schéma de mutualisation à chaque début de mandat.

Les orientations 2026-2032 validées en bureau et au Conseil Communautaire sont :

1. Réfléchir à l'élargissement du comité CATI à un ou des élus membres du bureau en plus du VP en charge de la mutualisation ;
2. S'orienter vers la mise en œuvre d'une mutualisation informatique avant la fin du prochain mandat pour l'ensemble ou un maximum de communes ;
 - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de prestations en régie...
 - S'inscrire dans une logique d'adoption cohérente d'outils informatiques (principalement logiciels métiers) ;
 - Lancer début 2026 pour toutes les communes qui le souhaitent, un audit sécurité gratuit, coordonné par la CCLLA et diligenté par Anjou Numérique ;
3. Réfléchir à la mise en œuvre d'une mutualisation commande publique (du lancement à la notification du marché) sous forme de prestations.

Il a également été validé que des conventions de prestations sur les sujets de mutualisations pourraient être lancées en test dès 2026, dans le cadre des travaux du CATI ou pour répondre à des opportunités en communes.

DCM 2026-10 – Orientation du schéma de mutualisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 2 abstentions, de valider le schéma de mutualisation et les orientations proposées pour la mandature 2026-2032.

Le Conseil Municipal précise que cette validation n'engage pas à ce stade la commune. De plus, il émet un intérêt pour le groupement de commande publique, et n'identifie pas de besoin concernant la mutualisation informatique.

INTERCOMMUNALITE - CCLLA – VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2026

Lors de sa séance du 22 janvier 2026, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les attributions de compensations des communes pour l'année 2026 sur les principes suivants :

- En 2025, les attributions de compensation (AC) ont été modifiées pour les 18 communes membres des services communs pour intégrer la réévaluation des parts 1 ainsi que l'augmentation de l'auto assurance des personnels techniques et des frais de structures. Pour ces derniers, il avait été décidé une augmentation en deux temps : de 2 % à 2,9 % en 2025 et de 2,9 % à 3,8 % en 2026.
- Par ailleurs, les élus ont également validé le principe que les attributions de compensations provisoires votées chaque année avant le 15 février seraient déterminées en fonction du budget de ladite année validée par les commissions de gestion. Toutes les commissions de gestion s'étant réunies avant le 31 décembre 2025 et ayant validé le budget 2026 proposé, il convient d'ajuster les attributions de compensation en conséquence.

Il est toutefois rappelé qu'un atterrissage aussi précis que possible sera fait à la fin de l'été afin d'ajuster le montant des AC définitives au plus tard au conseil du mois d'octobre 2026. L'objectif est de limiter autant que faire se peut les parts 2 à verser ou à mandater

en N+1 pour l'exercice écoulé.

- Enfin, sur le secteur 3, les communes ont validé un changement de clé de répartition en raison d'un transfert d'heure de travail entre les communes de Denée et Mozé : la clé de Denée passe donc de 13,55 % à 14,46 % et celle de Mozé passe de 13,68 % à 12,77 %. Les parts des autres membres sont inchangées.

NB : Pour la commune de Mozé, la diminution de la clef permet de conserver une attribution de compensation stable (pour rappel, AC de 100 245 € en 2025) malgré les augmentations.

C'est sur ces bases que les montants des attributions de compensations sont arrêtés provisoirement pour 2026.

	AC Fonctionnement provisoire 2026	AC investissement provisoire 2026
AUBIGNE SUR LAYON	26 713,00	- 8 000,00
BEAULIEU SUR LAYON	- 130 304,00	- 116 710,47
BELLEVIGNE EN LAYON	- 627 891,00	- 208 201,62
BLAISON-SAINT SULPICE	- 222 229,00	- 73 782,00
BRISSAC LOIRE AUBANCE	- 551 742,00	- 570 156,00
CHALONNES SUR LOIRE	- 412 545,00	- 297 841,85
CHAMPTOCE SUR LOIRE	251 766,00	- 66 874,40
CHAUDFONDS SUR LAYON	- 156 841,00	- 50 534,15
DENEE	- 138 136,00	- 54 553,07
GARENNES SUR LOIRE	- 318 290,00	- 250 448,00
LA POSSONNIERE	- 247 105,00	- 76 156,00
MOZE SUR LOUET	- 101 770,00	- 81 697,64
ROCHEFORT SUR LOIRE	- 361 240,00	- 117 991,77
ST MELAINE SUR AUBANCE	15 972,00	- 250 006,93
ST GEORGES SUR LOIRE	- 216 697,00	- 158 789,00
ST GERMAIN DES PRES	- 97 356,00	- 36 385,60
ST JEAN DE LA CROIX	- 11 212,00	- 3 057,45
TERRANJOU	- 593 056,00	- 205 277,38
VAL DU LAYON	- 210 980,00	- 159 261,60

DCM 2026-11 – Attributions de compensation prévisionnelles 2026

Le Conseil Municipal valide par un vote à l'unanimité le montant des attributions de compensation prévisionnelles sur l'année 2026.

FINANCES - SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

La commission « vie associative » a procédé à l'analyse des demandes de subventions émises par les associations en 2026 et expose ses propositions lors de la séance.

DCM 2026-12 – Subventions communales 2026

Le Conseil Municipal vote à la majorité favorablement aux montants de subventions alloués aux associations par 11 voix pour et 2 abstentions.

FINANCES - SUBVENTIONS CLASSE DECOUVERTE

Les écoles de Mozé bénéficient d'une subvention tous les deux ans pour une classe découverte des classes CM1/CM2. Lors de sa séance du 9 janvier 2024, le Conseil Municipal avait fixé la somme allouée par élève à 120 €, versée comme suit :

- 80 % de la somme en amont du projet de classe découverte.

- Le solde après la réalisation du projet

Lors de sa séance du 2 décembre 2025, et suite à un souhait d'évolution exprimé par les écoles, le Conseil Municipal avait engagé une réflexion sur de nouvelles modalités d'octroi de cette subvention. Les conseillers avaient validé le principe d'une subvention ouverte à des projets pédagogiques plus larges que les seules classes découvertes.

La question du montant et des modalités d'attribution restait à travailler en commission qui fait une proposition.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les subventions allouées pour les projets pédagogiques et culturels et leurs modalités d'attribution.

FINANCES - CREDITS SCOLAIRES 2026

• Subventions Bourses et Prix

Madame le Maire rappelle qu'une somme est allouée annuellement aux écoles Le Petit Prince et Le Prieuré au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune.

En 2025, il avait été décidé de reconduire le montant de 17 €/élève.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme allouée par élève pour 2026 sachant que les effectifs des écoles s'établissent respectivement à 113 élèves mozéens à l'école du Petit Prince et 83 élèves mozéens à l'école du Prieuré.

• Fournitures scolaires

Madame le Maire rappelle qu'une somme est allouée annuellement aux écoles Le Petit Prince et Le Prieuré au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune.

En 2025, il avait été décidé de reconduire le montant de 44 €/élève.

DCM 2026-13 - Subventions Bourses et Prix et Fournitures scolaires

Le Conseil Municipal vote favorablement sur la somme allouée par élève pour 2026.

FINANCES - FORFAIT OGE 2026

Madame le Maire rappelle les modalités de calcul du coût de l'élève de l'école publique, qui

intègre les dépenses de fonctionnement de l'école publique (sur le strict temps scolaire), rapporté au nombre d'enfants scolarisés dans l'école publique. En 2026, les coûts de l'école publique calculés sur l'année 2025 s'établissent comme suit :

- Elève de maternelle : 1 791.47 €

- Elève de l'élémentaire : 340.44 €

L'augmentation sensible du coût à l'élève de maternelle s'explique par une diminution du nombre d'élèves de maternelle qui induit mathématiquement une hausse du forfait.

Les effectifs de l'école du Prieuré sont les suivants pour l'année 2026 :

- 40 élèves de maternelle

- 41 élèves d'élémentaire

Par conséquent, et compte tenu de l'augmentation sensible du nombre d'élèves, le forfait versé à l'OGE s'élèverait à 85 616.84 €.

DCM 2026-14 - Forfait OGE 2026

Le Conseil Municipal valide ce montant par 11 voix pour et 1 abstention.

DESFFECTATION DE CHEMINS RURAUX AU LIEUDIT LE PLESSIS

Mme le Maire rappelle que, lors de sa séance du 7 juin 2022, le Conseil Municipal avait donné un avis de principe favorable à la cession de portions de chemins ruraux au lieu-dit Le Plessis.

Le géomètre a procédé au bornage des sections concernées.

Projet de délibération

Vu le Code rural et notamment son article L161-10 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles R141-4 à R141-10 ;

Considérant que le chemin rural qui borde le lieu-dit Le Plessis à l'ouest, d'une longueur d'environ 80 mètres, n'est plus utilisé par le public, le tracé en ayant été perdu ;

Considérant que le chemin rural qui borde le lieu-dit Le Plessis à l'est, d'une longueur d'environ 100 mètres, n'est plus utilisé par le public, le tracé en ayant été perdu ;

Considérant que l'usage primaire de ces chemins ruraux, visant à accéder aux parcelles cultivées et aux propriétés est aujourd'hui perdu ;

Considérant que l'accès aux propriétés du lieu-dit Le Plessis est assuré au nord par la VC n° 43 et au sud par la VC n° 44 ;

Considérant que la désaffectation de ces chemins ruraux résulte d'un état de fait lié à l'absence d'utili-

sation de ces chemins comme voie de passage et au désintérêt durable du public ;

Considérant l'intérêt porté par les actuels propriétaires riverains à l'acquisition de ces chemins ruraux ;

Compte tenu de la désaffectation desdits chemins ruraux, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code Rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

Considérant que, par suite, une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R141-4 à R141-10 du Code de la voirie routière ;

DCM 2026-15 - Désaffectation de chemins ruraux au lieudit Le Plessis

Le Conseil municipal valide, par un vote à l'unanimité moins deux abstentions, le lancement de la procédure de cession desdits chemins prévue par l'article L.161-10 du Code rural, et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération, eu égard à la constatation de la désaffectation des chemins ruraux du lieu-dit Le Plessis.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

• Décision n° 2026-01 du 09/01/2026 portant virement de crédits d'un montant de 2000 € sur le budget communal pour permettre le règlement de l'AC de fonctionnement de régularisation.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Une association sportive proposant des activités d'arts martiaux (pratique du Viet Vo Dao) sollicite la mairie afin de pouvoir utiliser la salle du dojo. Elle compte 16 licenciés dont un mozéen et trois membres composant son bureau.

Proposition du Conseil Municipal : inviter l'association à faire une démonstration de ces activités un samedi matin, afin de se faire connaître auprès des mozéennes et mozéens.

QUESTIONS DIVERSES

• Commission finances le 9 février 2026 à 18H30

• Conseil municipal le 10 mars à 19H00 (vote du budget)

Fait à Mozé sur Louet, le 09/02/2026

Le Maire, Joëlle BAUDONNIÈRE



Comité des fêtes

Une nouvelle année 2026 a commencé pour le Comité des fêtes avec sa traditionnelle Assemblée Générale. Un grand merci pour votre présence.

Le bilan a été voté et de nouveaux membres ont été élus dans une ambiance conviviale.

Pour rappel, le bureau est ainsi composé :

- Président : Emmanuel Martin
- Secrétaire : Paul Guichard
- Trésorier : Pascal Hérault
- Gestion du matériel : Mickael Sechet et Stéphane Buret
- Communication : Aurélie Gaillot et Yohann Bernard
- Intendance : Jean-Luc Bouquin et Aurélie Hautefort

Nous vous donnons rendez-vous bientôt pour partager un moment convivial lors de la chasse aux œufs **le 12 Avril prochain.**



Animations pêche

- **1^{er} Mars :**
Ouverture de la pêche à l'étang des Ganaudières
- **1^{er} Mai :**
Fête de la truite
- **20 Juin :**
Concours de pêche avec Péchana

Informez-vous : internet sans danger

TEMPS D'INFORMATION INTERNET SANS DANGER CONSEILS ET ASTUCES POUR TOUS

Présentée par un professionnel de 18 ans d'expérience

Mercredi 11 Mars de 19h30 à 21h
Salle de l'Aubance (à côté de la mairie)
Mozé-sur-Louet



Apprenez à identifier les risques et
à vous protéger des menaces numériques.



Soirée gratuite
Renseignements au : 06.78.76.24.42
Organisé par le club de l'amitié de Mozé-sur-Louet

La résidence a passé son évaluation !

Dans le cadre de la loi 2002-2, les établissements médico-sociaux sont évalués tous les 5 ans. En décembre dernier, cela a été le cas pour la résidence, et toute l'équipe est très fière des résultats obtenus. En effet, malgré des axes d'amélioration clairement identifiés notamment sur de la formalisation, les évaluatrices ont noté plusieurs axes forts et notamment la qualité du cadre de vie et la posture professionnelle de l'équipe. « L'évaluation met en évidence une structure engagée, porteuse de valeurs fortes et d'un accompagnement respectueux des personnes ».

Il reste encore du travail pour atteindre l'excellence mais l'appréciation générale ne peut que nous pousser à continuer à accompagner nos aînés en partenariat avec toutes les structures du territoire et nos administrateurs. Toute l'équipe les remercie de leur soutien et espère continuer encore longtemps dans cette voie.

Association culturelle des jonchères

Vous êtes tous invités par l'association culturelle des Jonchères, à participer à un loto le samedi 14 mars 2026 à 15 H dans les locaux de la résidence

Merci par avance pour votre participation. Le Président, Didier RICHOU.



Un nouveau centenaire à Mozé-sur-Louet !

Le 10 février 2026, nous avons eu le plaisir de fêter les 100 ans de Monsieur FONTENEAU qui réside au village de GAIGNE ou il vit seul depuis le décès de son épouse.

Ce monsieur est arrivé dans son village à l'âge de 2 mois avec ses parents et y est resté toute sa vie. Il s'est marié et a eu 2 enfants, a pratiqué différentes professions : Agriculteur, Viticulteur, Forgeron puis a pris sa retraite à 72 ans.

C'est un vieux monsieur joyeux et heureux de vivre, très entouré par ses enfants et ses voisins.

Il est également visité régulièrement par Martine qui fait partie des visiteurs à domicile.

Ces visiteurs sont au nombre 4 et visitent 8 personnes.

Ils sont là pour parler, marcher, écouter, apporter les livres et jouer aux jeux de leur choix.

Si vous êtes intéressés contactez l'accueil à la mairie



Le tout premier Ciné Plein Air de MOZÉ-sur-LOUET !

C'est une grande nouveauté pour notre commune : cet été, le cinéma sort des salles obscures pour s'installer sous les étoiles ! Pour la toute première fois, le service enfance/jeunesse et intergénérationnel organise une séance de Ciné Plein Air, et nous comptons sur vous pour faire de cette première édition une réussite.

Réservez dès maintenant votre soirée ! Sortez vos agendas et bloquez la date : **le vendredi 10 juillet 2026**. Nous vous donnons rendez-vous à la tombée de la nuit, dans le cadre magnifique de l'étang des Ganaudières, pour une expérience cinématographique unique au bord de l'eau.

Quel film pour cette grande première ?

Le suspense est lancé !

Pour marquer l'événement, nous avons choisi un film spécial, mais nous ne vous dirons pas encore lequel ! Comme vous pouvez le voir sur l'affiche, le titre est caché derrière un grand point d'interro-

gation. Chaque mois, le mystère se lèvera un peu plus avec le dévoilement d'une partie de l'image.

**Premier indice :
Saviez-vous deviner
l'année ?**

Pour vous aider à chercher, voici un premier indice de taille. Le film que nous allons projeter est sorti sur les écrans l'année même où :

- Le cinéma perdait l'un de ses plus grands visages, Alain Delon.
- La France vibrerait au rythme des Jeux Olympiques de Paris.
- Notre-Dame de Paris retrouvait ses fidèles et ses visiteurs.

Alors, une idée ? Préparez vos couvertures et vos transats, l'été sera cinéma à Mozé-sur-Louet !

Rendez-vous le mois prochain pour découvrir un nouvel indice et voir l'affiche se dévoiler peu à peu...



Pour plus d'information, vous pouvez contacter Nicolas PASCUITO, responsable enfance/jeunesse au **06 87 79 25 33** ou par mail à **direction.enfancejeunesse@mozésurlouet.fr**



Carnaval 2026 mozé fait son Cirque !

Cette année le carnaval communal est placé sous le signe du cirque !

Rejoignez-nous le **samedi 28 mars 2026** à 10h30 sur le parking de la résidence autonomie « Les Jonchères » pour défiler dans les rues de Mozé derrière la roulotte aux malheurs, **le char réalisé par les enfants lors des accueils périscolaires et du mercredi**. Ce char sera suivi des chars réalisés par les associations de la commune.

Le trajet sera rythmé par la **fanfare de l'Aubance** et par des animations. Nous clôturerons ensuite la matinée par **l'embrasement de la roulotte et le partage du verre de l'amitié**. N'hésitez pas, rejoignez-nous habillé de votre plus beau costume !

Carnaval communal organisé par Animons Mozé, service intergénérationnel de la municipalité





Des travaux réalisés pour votre sécurité par TPPL

La commune de Mozé-sur-Louet tenait à souligner la **qualité du travail réalisé par la société TPPL pour l'aménagement et la sécurisation piétonnière du chemin de la Mariée.**

Les travaux réalisés ont permis d'améliorer significativement la sécurité des usagers, en particulier des piétons, tout en valorisant cet axe. Par la qualité de son intervention, l'entreprise TPPL a contribué à renforcer le cadre de vie et le confort de déplacement au sein de la commune.



Du changement concernant le réseau d'eau potable et assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la société VEOLIA Eau a pris en charge le réseau d'eau potable et le service d'assainissement collectif.

La précédente facture est gérée par SAUR et ne comprend pas l'abonnement pour le 1^{er} semestre 2026 qui fera l'objet d'une prochaine facturation (comprenant les deux semestres 2026 et l'avance sur le 1^{er} semestre 2027). Les tarifs demeureront inchangés.

Sauf opposition expresse de votre part à l'adresse mail suivante : dpo@syndicat-eau-anjou.fr, vos données personnelles de SAUR seront transmises à VEOLIA par voie sécurisée pour assurer une continuité dans le service public d'eau potable.

En revanche, l'ensemble de vos éventuels prélèvements automatiques à échéance ou de mensualisation sont arrêtés. Le nouvel exploitant VEOLIA reviendra vers vous pour signer de nouvelles autorisations de prélèvement, vous permettant de confirmer votre accord pour reprendre vos prélèvements automatiques ou mensualisation de vos factures à venir.



ÉCOLE

Du côté de l'APE • École Le Petit Prince

En mars, l'APE sort tranquillement de l'hiver et lance ses animations de Printemps !

La vente de sirops Giffard est en cours et ouverte à tous. Une large sélection de plus de 40 parfums au choix est disponible pour tous les goûts ! Pour commander, rien de plus simple, flashez le QR code ou allez sur la page web HelloAsso "APE Le Petit Prince MOZE SUR LOUET" et validez avant le 11 mars prochain.

Et pour se divertir et célébrer l'arrivée des beaux jours, l'APE vous prépare une animation. **Rendez-vous le dimanche 12 avril pour la Fête du Printemps !** Juste après la chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes, nous nous réunirons pour un pique-nique partagé. Puis, petits et grands pourront participer à une chasse aux trésors dans Mozé-sur-Louet. Après avoir découvert le trésor, on se retrouvera à la salle du Côteau pour le goûter où nous nous régalerons avec des crêpes.

Vive le Printemps !



Pour ne rien rater de nos actualités, suivez-nous sur Facebook « **Ape Lepetitprince Mozé** » et pour nous contacter par mail notre adresse est : ape.lepetit-prince.moze@gmail.com

Du côté de l'école du Prieuré

Merci LES TRACES DU LOUET !

Au retour des vacances de Noël, les élèves de l'école Le Prieuré ont été gâtés ! L'école s'est équipée de nouveaux jeux : 4 roulants pour les élèves de maternelle, 2 rolla bollas pour poursuivre nos activités de cirque, 1 mini panier de basket pour les plus jeunes et un combiné multisport, offrant ainsi aux élèves des possibilités d'activités physiques plus riches, plus variées et adaptées à leurs besoins. Ces achats ont été possibles grâce à la générosité de l'association Les Traces du Louet. En effet, lors des éditions 2024 et 2025, 3000 € de bénéfices ont été versés à chaque école de Mozé. Ce geste témoigne de l'engagement fort de l'association sportive en faveur de la jeunesse et de la vie locale. Il renforce également les liens entre les acteurs du village, au service d'un projet commun : l'épanouissement des enfants. L'équipe pédagogique, les associations APEL et OGEC et les élèves de l'école tiennent à adresser un sincère remerciement aux Traces du Louet pour leur généreux soutien. Des CM témoignent de leur gratitude : « Merci pour le panier de basket. », « Merci beaucoup pour votre don. », « Grâce à vous on a plein de jeux à disposition sur la cour ! » Prêts pour l'édition 2026 !!!!!

Parrains et filleuls unis par l'art et la couleur

À l'occasion des vœux, les élèves de CP-CE ont confectionné pour leurs filleuls de TPS-PS de jolies cartes en origami, technique de pliage japonaise. L'objectif était, à partir de trois ou quatre pliages différents, de créer un assemblage symétrique. Cette activité a permis de développer la motricité fine, la concentration, l'observation... et de réinvestir leurs connaissances en géométrie. Les élèves ont également écrit des phrases pour souhaiter leurs vœux. Ecrire pour être lu a donné du sens à leur travail. En retour, les élèves de TPS-PS ont tenu à exprimer leur gratitude à leur manière. Pinceaux en main, ils ont réalisé une œuvre pleine de tendresse : l'empreinte de leur main, accompagnée du mot « merci ». Un bel échange artistique et un bon moment de partage !



Les élèves mettent la main à la pâte pour les portes ouvertes

À l'occasion des portes ouvertes de l'école le 10 janvier dernier, une délicieuse odeur de beurre et de sablé a envahi les salles et les couloirs. Les élèves ont participé à la confection de galettes sablées, préparées avec enthousiasme et gourmandise. Encadrés par leurs enseignants, les enfants ont découvert les différentes étapes de la recette en apprenant le vocabulaire des ustensiles et des ingrédients. En classe, la dégustation fut aussi un moment de partage savoureux.

Quand les CM passent à l'heure anglaise

Hello, welcome to the English restaurant. What would you like for breakfast ? Mardi matin 10 février, les élèves de CM1/CM2 ont ouvert leur restaurant anglais pour servir un vrai petit déjeuner continental : the English breakfast. La moitié des élèves jouait le rôle des serveurs tandis que les autres étaient clients et passaient commande en parlant uniquement en anglais. Puis on inverse le rôle. Au menu : des pancakes avec de la marmelade d'oranges, des céréales et du lait ainsi que des saucisses et des haricots à la tomate sans oublier la traditionnelle «cup of tea with toasts». Un super moment de partage culinaire et culturel. A lot of fun !



Cirque : Apprentis funambules sur le chemin de l'équilibre

Dans un espace aménagé, les élèves ont mobilisé leur équilibre ; ils ont évolué sur des chemins surélevés, instables, inclinés et même gravi un escabeau. Au fil des séances, ils sont parvenus à déambuler avec un ou plusieurs anneaux.

Toujours en piste, les élèves de MS-GS poursuivent leurs numéros. Quels talents !



Du côté des inscriptions...

Pour toute demande de renseignements ou d'inscription, vous pouvez contacter Sophie ROUSSEAU par mail : moze.leprieure@ec49.fr ou par téléphone au 02 41 45 72 60.

Du côté de l'APEL

L'APEL de l'école du Prieuré est ravie de vous annoncer une série d'événements qui promettent de belles rencontres et des moments de convivialité. Ces moments sont l'occasion de renforcer les liens entre nous et de soutenir notre école. Nous comptons sur votre présence pour en faire des succès !

Voici le programme à venir :

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Samedi 14 mars: après-midi danse

Transformez-vous en étoiles du dancefloor sous la direction de notre professeur de danse ! Au programme : déhanchés, chorégraphies endiablées et quelques pas approximatifs.

Rendez-vous salle du coteau de 15h à 17h. Tarif : 5€/adulte, 3€ pour les moins de 14 ans.

Inscription sur Hello asso ou sur place.

Contact : animation.danse.moze@gmail.com

Dimanche 15 mars: loto de l'école

Rejoignez-nous pour une après-midi de divertissement et de suspense ! Rendez-vous le dimanche 15 mars à 14 h, salle du Coteaux. Les portes ouvriront dès 12 h 30, alors n'hésitez pas à arriver tôt pour vous installer confortablement. Réservation conseillée au 06 20 28 10 39.

Nous vous attendons nombreux, prêts à crier « bingo ! »

Samedi 25 avril: le marché de printemps

Le désormais traditionnel marché de printemps de l'école du Prieuré se tiendra le samedi 25 avril prochain de 10 à 14 heures dans l'enceinte de l'école. A cette occasion, nous faisons appel à vous, et à vos talents ! Artisans, créateurs, producteurs contactez-nous via la page Facebook de l'ApeL du Prieuré pour participer à cet événement.

Mémento

Médecin

Dr ROUX

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Pharmacie

Mme Annabelle COINTEREAU

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

Dentistes

Dr Elise CHOUKROUN

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

Masseurs-Kinésithérapeutes

Philippe BOURDEAU

Fabrice MENANTEAU

Caroline MOREAUX

14 rue du 30 août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Cabinet ouvert tous les jours de 8h00 à 20h00 sauf le week-end.

Domiciles assurés tous les jours sauf le week-end.

Ostéopathe

Axel ZMANY

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 07 61 53 73 03

Infirmières D.E.

Mme Marie-Line MANCEAU

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins à domicile sur prescription médicale. Permanences sans rendez-vous le matin : le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 7h à 7h30.

Assistante sociale

Régime général

Mme NUYTS

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 21 51 00

Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

MSA

Service social

02 41 31 75 75, choix 1

agencesaumuroislayon.blf@msa49.msa.fr

@msa49.msa.fr

Taxis

TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann

Tél. 06 45 79 47 17

ANJOU TAXI MJ - Tél. 06 47 48 45 58

TAXI MG DRIVER 49 - Tél. 06 82 26 96 07

Serrurerie 24h/24, 7j/7

Guillaume MARIE

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

Tél. 02 41 45 35 10

bibliotheque@mosesurlouet.fr

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Zoé Bomard

Tél. 06 87 91 76 07

Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1^{er} samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 16h30 (sans interruption)

Tél. 02 41 45 31 66

Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

Tél. 07 88 77 70 09

Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

Tél. 06 78 76 24 42

Mutuelle Communale AXA

Mr DESAIVRE - 07 86 45 85 64

Agenda

Théâtre :

Les Cyranos de l'Aubance

Vendredi 6 mars à 20h30

samedi 7 mars à 20h30

Temps d'information «Internet sans danger»

Mercredi 11 mars à 19h30

Salle de l'Aubance - Mozé-sur-Louet.

Date des élections municipales 2026

Dimanche 15 mars

Dimanche 22 mars

Loto des Jonchères

Samedi 14 mars à 15h

organisé par l'association culturelle des Jonchères.

Après-midi danse

Samedi 14 mars à 15h

organisé par l'APEL - Le Prieuré

Loto de l'école Le Prieuré

Dimanche 15 mars à 14h

Carnaval

Samedi 28 mars à 10h30

départ parking de la Résidence autonomie Les Jonchères.



On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : **communication@mosesurlouet.fr** avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).